



**RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER**  
**Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball**  
**Saison 2019-2020**

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER .....	2
PRÉ NATIONALE MASCULINE .....	2
RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER .....	4
RÉGIONALE MASCULINE 2 .....	4
RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER .....	5
RÉGIONALE MASCULINE 3 .....	5
RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER .....	6
PRÉ NATIONALE FÉMININE .....	6
RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER .....	7
RÉGIONALE FÉMININE 2 .....	7
RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER .....	8
RÉGIONAUX JEUNES .....	8



# RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER PRÉ NATIONALE MASCULINE

## ARTICLE 1 – ÉPREUVES

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **PRE NATIONALE MASCULINE réunissant 24 équipes qui se rencontreront en rencontres aller et retour en deux phases selon les modalités définies à l'article 4.**

## ARTICLE 2

Il est ouvert aux équipes régulièrement qualifiées pour cette compétition et ayant signé la charte d'engagement.

## ARTICLE 3 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division PNM de la saison précédente, selon le Règlement,
- Les équipes issues de la division RM2 de la saison précédente, selon le Règlement sportif particulier RM2,

## ARTICLE 4 – SYSTEME DE L'ÉPREUVE

### PHASE 1

Les 24 équipes sont réparties en 3 poules de 8 équipes.

- Les équipes de chacune de ces poules classées de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> place accéderont au groupe A pour la phase 2.
- Les équipes de chacune des poules classées 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> accéderont au groupe B pour la phase 2.
- Les équipes de chacune des poules classées de la 6<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place accéderont au groupe C pour la phase 2.

Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1

### PHASE 2

Les 24 équipes sont réparties en 3 groupes A-B-C de respectivement 9,6 et 9 équipes.

La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi étant rappelé que les équipes qui se sont déjà affrontées lors de phase 1 ne se rencontreront pas à nouveau dans cette seconde phase et qu'elles conserveront les résultats directs acquis lors de la phase 1

### Accession en NM3

Dans le groupe A il est prévu une accession en NM3 pour les équipes les mieux classées de chaque secteur. L'équipe du secteur Bourgogne classée première des équipes du secteur Bourgogne accèdera à la NM3 ainsi que l'équipe classée première du secteur Franche Comté

### Descente en RM2

Les 4 derniers du groupe C descendent en RM2

### Ranking

Les équipes du groupes B seront classées afin de déterminer leur place pour le ranking.

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale application de l'article 58 des règlements sportifs généraux de la Ligue



## TITRE DE CHAMPION DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Le titre de champion de Bourgogne Franche Comté est attribué à l'équipe classée première du groupe A de la phase 2

### **ARTICLE 5 – CLASSEMENTS**

Les classements **sont établis** conformément aux règles édictées par la FIBA

### **ARTICLE 6 – HORAIRE DES RENCONTRES**

L'heure officielle des rencontres est fixée **au samedi à 20h00**



# RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RÉGIONALE MASCULINE 2

## ARTICLE 1

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **REGIONALE NATIONALE MASCULINE 2 sur deux secteurs**  
**Un championnat à 12 équipes pour le secteur Bourgogne**  
**Un championnat à 12 pour le secteur Franche Comté,**

## ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division RM2 de la saison précédente, selon le Règlement,
- Pour le secteur Bourgogne, Les équipes issues de la division RM3 de la saison précédente, selon le Règlement sportif particulier RM3,
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total : **12** équipes pour le secteur Bourgogne et 12 équipes pour le secteur Franche Comté

Ces équipes sont soumises aux règlements de montée et de descente de la division.

## ARTICLE 3 - SYSTEME DE L'ÉPREUVE

Les équipes sont réparties en **1** poule de 12 équipes disputant des rencontres aller-retour du secteur Bourgogne et du secteur Franche Comté.

### TITRE DE CHAMPION

#### SECTEUR BOURGOGNE

Le titre de champion du secteur Bourgogne est attribué à l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue du championnat.

#### SECTEUR FRANCHE COMTE

Le titre de champion du secteur Franche Comté est attribué à l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue du championnat.

### ACCESSION EN PRÉ NATIONALE MASCULINE

Les équipes classées premières de chacun des deux secteurs à l'issue du championnat accèdent au championnat PNM.

### RELÉGATION EN REGIONALE MASCULINE 3

Secteur BOURGOGNE ; Les équipes classées onzième et douzième descendent en RM3

Secteur FRANCHE COMTE ; Les équipes classées onzième et douzième descendent en inter département

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale application des règlements **sportifs** généraux de la ligue de Bourgogne Franche Comté.

## ARTICLE 4 – CLASSEMENT

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

## ARTICLE 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 13h00 ou 15h30.

## ARTICLE 6 - ENTRAINEUR JOUEUR

Par dérogation à l'article 6.1 des RGS de la FFBB

Un licencié pourra être inscrit sur une feuille de match au titre de deux fonctions ,entraîneur et joueur.



# RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RÉGIONALE MASCULINE 3

## ARTICLE 1

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat REGIONALE MASCULINE 3 pour le secteur Bourgogne

## ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division RM3 de la saison précédente, selon le Règlement,
- Les équipes issues des championnats de Comités Départementaux dans les limites imposées,
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total : **12** équipes.

Ces équipes sont soumises aux règlements de montée et de descente de la division.

## ARTICLE 3 - SYSTEME DE L'ÉPREUVE

Les équipes sont réparties en **1** poule de 12 équipes disputant des rencontres aller-retour.

### TITRE DE CHAMPION DU SECTEUR BOURGOGNE

Le titre de champion du secteur Bourgogne est attribué à l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue du championnat.

### ACCESSION EN REGIONALE MASCULINE 2

L'équipe classée première à l'issue du championnat accède au championnat RM2

### RELEGATION EN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Les équipes classées 9-10-11 et 12 seront reléguées en championnat Départementaux pour la saison suivante.

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale, application des règlements généraux

## ARTICLE 4 – CLASSEMENT

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

## ARTICLE 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à **13h00** ou à 15h30.

## ARTICLE 6 - ENTRAINEUR JOUEUR

Par dérogation à l'article 6.1 des RGS de la FFBB

Un licencié pourra être inscrit sur une feuille de match au titre de deux fonctions ,entraîneur et joueur.



# RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER PRÉ NATIONALE FÉMININE

## ARTICLE 1 – ÉPREUVES

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **PRE NATIONALE FÉMININE sur deux secteurs**  
**un championnat à 12 équipes pour le secteur Bourgogne**  
**Un championnat à 8 équipes pour le secteur Franche Comté,**

## ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes **montantes** de division RF2 de la saison précédente, selon le Règlement pour le secteur Bourgogne,
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

## ARTICLE 3 - SYSTEME DE L'ÉPREUVE

Les équipes sont réparties en **1** poule de **12** équipes disputant des rencontres aller-retour du secteur Bourgogne et 8 équipes disputant une 1ère phase Aller et Retour et une 2ème phase de Play Off, Play Down du secteur Franche Comté.

### TITRE DE CHAMPION

#### SECTEUR BOURGOGNE

Le titre de champion du secteur Bourgogne est attribué à l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue du championnat.

#### SECTEUR FRANCHE COMTE

Le titre de champion du secteur Franche Comté Bourgogne est attribué à l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue des Play Off. .

### ACCESSION EN NATIONALE FEMININE 3

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue du championnat de chaque secteur accède au championnat NF3.

### RELEGATION EN REGIONALE FEMININE 2

Pour le secteur Bourgogne les équipes classées **11 et 12** seront reléguée en championnat RF2 pour la saison suivante.

**Pour le secteur Franche Comté l'équipe classée 8<sup>ème</sup> est reléguée eu inter-départemental.**

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale, application de règlements généraux.

## ARTICLE 4 – CLASSEMENT

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

## ARTICLE 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 15h30



# RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RÉGIONALE FÉMININE 2

## ARTICLE 1

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat REGIONALE Féminine 2 pour le secteur Bourgogne

## ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division RF2 de la saison précédente, selon le Règlement,
- Les équipes issues des championnats de Comités Départementaux dans les limites imposées,
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total : **10** équipes.

Ces équipes sont soumises aux règlements de montée et de descente de la division.

## ARTICLE 3 - SYSTEME DE L'EPREUVE

Les équipes sont réparties en **1** poule de **10** équipes disputant des rencontres aller-retour.

### TITRE DE CHAMPION DU SECTEUR BOURGOGNE

Le titre de champion du secteur Bourgogne est attribué à l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue du championnat.

### ACCESSION EN PRÉ NATIONALE FÉMININE

L' équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue du championnat accède au championnat PNF.

### RELEGATION EN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Les équipes classées 9-10seront reléguées en championnat Départemental pour la saison suivante.

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale, application de règlements généraux.

## ARTICLE 4 – CLASSEMENT

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

## ARTICLE 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à **13h00** ou à **15h30**.

## ARTICLE 6 - ENTRAINEUR JOUEUR

Par dérogation à l' article 6.1 des RGS de la FFBB

Un licencié pourra être inscrit sur une feuille de match au titre de deux fonctions ,entraîneur et joueur.



# RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RÉGIONAUX JEUNES

## **ARTICLE 1**

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise des Championnats régionaux jeunes pour les catégories suivantes : U13F,U15F,U18F et U13M,U15M,U17M et U20M

## **ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS**

Ce championnat comprend :

- Les équipes qualifiées à l'issue des plateaux qualificatifs

Au total : **7 poules de 8 (1 poule par catégorie)**

## **ARTICLE 3 - SYSTEME DE L'EPREUVE**

Les équipes sont réparties en **7** poule de 8 équipes disputant des rencontres aller-retour pendant la 1ère phase et une 2ème phase avec 14 poules de 4 équipes.

A l'issue de la première phase les 4 premières équipes de chaque catégorie disputent des rencontres aller-retour pour se voir attribuer le titre de champion de Bourgogne Franche Comté dans sa catégorie

**Les équipes classées 5eme,6eme,7eme et 8eme** disputent des rencontres aller-retour pour pouvoir établir un classement de leur catégorie

## **ARTICLE 4 – CLASSEMENT**

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

## **ARTICLE 5 - HORAIRE DES RENCONTRES**

Voir règlements sportifs généraux (Art 20B)